



D.S.I
DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET
D'INTERVENTION

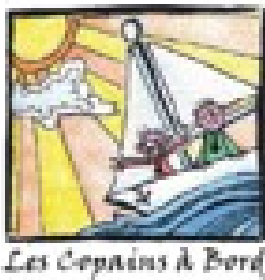


TABLE des MATIERES

1. Préambule
2. N° Urgence et Canaux VHF
3. Installations
4. Zone de Navigation
5. Fonctionnement du CDV93 à Jablines
6. Conduite à tenir en cas d'accident
7. Plan de la Base de Loisirs de Anet-Jablines

1 - PREAMBULE

Le Dispositif de Surveillance et d'Intervention regroupe les mesures d'organisation des secours et de prévention des accidents liés aux activités nautiques. Le but du DSI CDV93 à Jablines se caractérise par 3 actions :

- Etudier : l'enjeu est d'analyser les situations à risques, de collecter les informations et d'étudier les plans d'actions.
- Prévoir : Le but est d'anticiper toutes les actions d'un déplacement sous plusieurs domaines (Juridique, sécuritaire, financier, et de sensibilisation)
- Agir : L'anticipation apporte une réponse instantanée et une action directe aux situations normales ou anormales. Plus de moment d'hésitation, les procédures sont écrites

2 - N° D'URGENCE et CANAUX VHF

N° Internes à Jablines	
Capitainerie – Pascal	01.60.26.57.08 07.67.94.93.46
Capitainerie - Michel	06.64.31.35.48
En cas d'Incendie	06.76.67.47.88
En cas d'Accident hors navigation	06.62.92.62.74
Canal VHF en régate	72
Canal VHF avec la Capitainerie	2

N° de téléphones	
SAMU	15
Police/Gendarmerie	17
Pompiers	18
Appel d'urgence à partir d'un portable	112
CDV93	06 30 60 91 84

BATEAUX DE SECURITE

La Base de Jablines possède plusieurs embarcations dont :

Type	Taille	Puissance moteur
New Matic	3,60m	15cv

3 - INSTALLATIONS

Dans un espace fermé et sécurisé au Centre Nautique, un container est réservé pour stocker les voiles, gilets de sécurité, les bouées et grappins sans oublier l'affichage des documents (Règlement intérieur, Procédure d'utilisation des Sprintos, DSI et formulaire à remplir pour les invités)

Ce local est fermé et les clés sont détenues par les Chefs de Séance.

4 - ZONE de NAVIGATION

Le Grand Lac a une superficie de 95 ha. Le Centre Nautique aménagé avec des pontons est le point de départ et de retour de chaque navigation.

Il est interdit de s'approcher de la ligne démarquant la zone de baignade et de la ligne à haute tension (bouées rouges)

Attention aux embarcations pendant la période estivale (paddle, pédalo, canoé, catamaran, planche à voile et dériveurs). La règle principale en navigation « Eviter le contact » quel que soit sa priorité.

5 - FONCTIONNEMENT du CDV93 à JABLINES

Il appartient aux Présidents de Club d'informer dès le premier accueil, les adhérents dont ils ont la responsabilité, des principales consignes de sécurité. En outre, ces consignes seront réitérées chaque fois que nécessaire lors des différentes activités pratiquées. Le Règlement Intérieur et les documents cités ci-dessus seront affichés dans le container à Jablines. Ces documents seront également disponibles sur le site Internet CDV93.com. et sur le site des différents clubs.

Un Responsable de Séance et des Chefs de Bord seront affectés en début de mois pour chaque week-end.

Ces Responsables de Séance et Chefs de Bord seront désignés par la commission Voile légère.

Préconisations à l'attention des Présidents de Club du CDV93

- Contrôler le savoir nager de ses adhérents.
- Certifier que l'état de santé ne contre indique pas la pratique de la voile.
- Informer ses adhérents de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance « individuelle d'accident »
- Fournir mensuellement la liste de ses adhérents inscrits.
- Il est recommandé que les adhérents secouristes soient identifiés.

Préconisations aux adhérents des clubs du CDV93

- S'inscrire impérativement sur le site du CDV93 le jeudi pour une navigation le dimanche, la non-inscription pouvant conduire à ne pouvoir disposer de bateau le jour venu.
- Le port du gilet de sécurité est obligatoire pendant toute la séance.
- S'informer suivant la météo des dispositions à prendre et à respecter.
- En hiver une combinaison isothermique est préconisée car l'eau peut descendre sous les 15 degrés.
- Les bateaux qui s'éloignent du bateau de surveillance ne sont plus sous la responsabilité du Responsable de Séance.
- Contrôler les différentes parties de l'accastillage et ne pas oublier de signaler par écrit sur la fiche de constat (traçabilité) toute anomalie constatée.

Pour l'utilisation des Sprintsos, des voiles et leur rangement consulter le document « Procédure d'utilisation des Sprintsos »

6 - CONDUITE à TENIR en CAS D'ACCIDENT

Tout incident (collision, dessalage, conditions météo imprévues, ...) doit être porté à la connaissance du Responsable de Séance désigné afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour la sauvegarde des personnes. Il peut être décidé que le ou les Chefs de Bord mettent en œuvre un repli à terre :

- Soit par remorquage,
- Soit par retour direct des équipages sur leurs embarcations.

Pour tout dessalage, le bateau de surveillance se dirigera immédiatement pour récupérer les naufragés, les autres bateaux se mettront en panne le temps de l'opération.

Le moteur sera mis au point mort à l'approche de l'embarcation.

Contrôler l'état de la ou des personnes secourues et si nécessaire, le Responsable de Séance désigné alerte le N° d'urgence interne à Jablines afin de prévenir les secours. Si un problème technique ne permet plus au bateau de surveillance d'assurer la sécurité de son groupe, il prend toutes les mesures nécessaires pour l'annulation de la séance et un repli à terre de l'ensemble du groupe.

Accident Corporel

Quelle que soit la nature de la blessure, tout incident sera communiqué au Responsable de Séance dans les meilleurs délais. Les blessures bénignes seront traitées sur place avec le matériel disponible dans la pharmacie.

En cas d'urgence vitale ou de doute, la première personne qui constate un événement doit :

Alerter : le Responsable de Séance désigné s'il est à terre pour qu'il prenne les dispositions pour avertir les services d'assistances et de secours.

En cas de blessure supposée grave, prévenir ou faire prévenir immédiatement les secours.

Renseigner : Le message d'alerte doit renseigner sur :

- Le nom et n° de téléphone de l'appelant
- L'adresse exacte
- La nature du problème et les risques éventuels (incendie, blessure...)
- Le nombre et l'état des personnes concernées ainsi que les éléments du bilan (conscience de la victime, âge, antécédents, etc.) ainsi qu'opérations menées.

Secourir : Les gestes de premier secours doivent être pratiqués par un secouriste. Quelques principes simples sont à connaître de tous :

- Ne jamais déplacer la victime, et notamment en cas de traumatisme (coup, chute, faux mouvement...) sauf si c'est pour la soustraire à un danger grave et imminent auquel elle ne peut se soustraire elle-même ou si les secours donnent des consignes particulières.
- La trousse de secours se trouvant dans le container permet de réaliser les premiers soins.
- En cas de blessure, protéger la plaie avec un tissu propre.
- En cas de brûlure, arroser en amont de la zone brûlée pour refroidir, le plus rapidement et le plus longtemps possible.
- Utiliser le DSA si arrêt cardio-respiratoire.
- Réconforter et couvrir la victime en attendant les secours.

Prévenir : Prévenir une personne dirigeante du Club même en cas d'accident bénin (pas d'urgence vitale). En cas de doute, il est recommandé de prendre un avis médical auprès du SAMU (15). Les N° d'urgence sont rappelés sur la porte du container.

7 - PLAN DE LA BASE de LOISIRS de JABLINES

Ligne à Haute Tension

Baignade et
Infirmierie



Les Pontons

Défibrillateur cardiaque

Container

Centre
Nautique



Dominique MARLE
Président du CDV93